

**Rapport de la Commission des Finances au  
Conseil Communal relatif à la vente des actions Romande Energie  
Préavis municipal no 03/2024**

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

a rencontré la Municipalité et la secrétaire municipale en date du 27 août 2024. Notre exécutif nous a expliqué les motifs de cette vente d'actions et le besoin de liquidité afin d'investir dans la rénovation du patrimoine communal notamment une place de jeux. Celle-ci serait estimée à environ CHF 100'000.—d'après une offre reçue.

La commission des Finances s'est ensuite réunie à 2 reprises soit les 3 et 10 septembre 2024 pour en discuter.

La plus-value des actions de la Romande Energie présente effectivement un apport considérable en liquidité. Au 30 août 2024, l'action s'élevait à CHF 52.40 et apportait un apport en trésorerie de plus de CHF 400'000.—. La vente de ces actions se ferait en plusieurs étapes et selon les besoins financiers de la Commune.

La Commission des Finances a précisé à la Municipalité que les investissements liés à cette vente fassent l'objet d'un préavis et que la vente de ces actions ne soit pas intégrée dans le budget de fonctionnement.

Nous attirons également votre attention sur le fonds de réserve qui serait créé à la suite de cette vente. Celui-ci devra être utilisé avant le passage à MCH2 en 2027. Car d'après les nouvelles règles, si une réserve n'est pas basée sur un règlement communal, celle-ci sera reclassée dans « Réserve de politique budgétaire ».

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

**Le Conseil Communal**

- Vu le préavis municipal No 03/2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide**

- d'autoriser la Municipalité à vendre tout ou partie des actions Romande Energie ;
- de laisser à la Municipalité le choix du moment ainsi que la procédure de vente ;
- d'affecter le produit net de la vente des actions à un fonds de réserve à créer intitulé « Fonds de réserve pour la rénovation du patrimoine communal ».

St-Barthélemy, le 23 septembre 2024

Pour la Commission des Finances :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale